

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 28 novembre 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECLERC, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Laurent DEGEZ, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Kamal KEHILA, Agent Comptable de l'EPF Normandie

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025

Après échange en séance

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Monsieur Sébastien LECORNU a exercé les fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie du 16 juin 2015 au 09 septembre 2025, jour de sa nomination au poste de Premier Ministre.

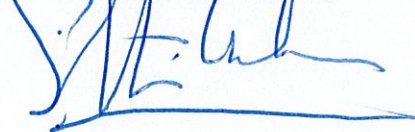
Monsieur Sébastien LECORNU a exercé ses fonctions avec distinction et a contribué de manière remarquable au développement, à la gouvernance et au rayonnement de l'établissement.

Monsieur Sébastien LECORNU est nommé Président d'Honneur du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie à compter du 28 novembre 2025.

Le Président d'honneur peut être invité à participer aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative, il ne participe ni aux délibérations, ni aux votes, ni aux décisions du Conseil.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration sera amendé afin d'acter ces dispositions.

Le 3^{ème} Vice-Président du Conseil
d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,



Sébastien LECLERC

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



Gilles GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le
Le Préfet,